

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au conseil d'administration de**

**L'AUTORITE DE SURVEILLANCE LPP ET
DES FONDATIONS DE SUISSE OCCIDENTALE (As-So)
A LAUSANNE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration de l'établissement alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

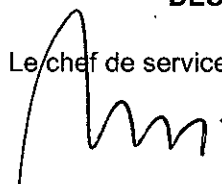
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et au concordat du 23.02.2011 sur la création et l'exploitation de l'As-So.

Nous précisons qu'un rapport détaillé a été établi par l'Inspection des finances du canton du Valais (IF) et remis au président et à la direction de l'établissement, au Conseil d'Etat et aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil, en application de l'art. 50 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton qui régit l'activité de l'IF.

Sion, le 8 mai 2014

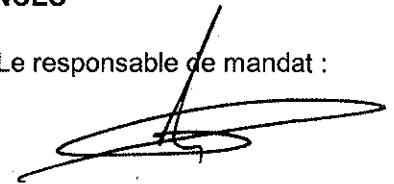
**INSPECTION CANTONALE
DES FINANCES**

Le chef de service :



Christian Melly
Expert-réviseur agréé

Le responsable de mandat :



Blaise Rey
Expert-réviseur agréé

Annexe :

- Comptes annuels de l'As-So (bilan, compte de profits et pertes et annexe)



**Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale**

Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Comptes annuels 2013

Lausanne, mai 2014

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF		année précédente
<i>Actif circulant</i>		
Trésorerie	2 314 345	1 481 393
Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services	79 779	62 863
Autres créances à court terme	0	8 863
Actifs de régularisation	491 822	400 000
<i>Total de l'actif circulant</i>	2 885 946	1 950 757
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles	1	1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	2 885 947	1 950 758

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>Capitaux étrangers à court terme</i>		
Dettes à court terme	93 436	106 185
Passifs de régularisation	494 725	453 706
<i>Total des capitaux étrangers à court terme</i>	588 161	559 891
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>		
Dettes à long terme portant intérêt	-	-
Provisions	180 000	180 000
<i>Total des capitaux à long terme</i>	180 000	180 000
<i>Capitaux propres</i>		
Réserve de remplacement	300 000	300 000
Résultat de l'exercice	906 919	910 867
Résultats cumulés	910 867	0
<i>Total des capitaux propres</i>	2 117 786	1 210 867
TOTAL DU PASSIF	2 885 947	1 950 758

Compte de résultat au 31 décembre 2013

		année précédente
Produits nets des prestations	3 516 402	4 104 638
Emoluments de surveillance et de décisions de l'As-So	3 485 068	3 992 688
Emoluments de haute surveillance	489 209	403 706
Rétrocession des émol. de haute surveillance	- 489 209	- 403 706
Revenus divers	31 334	111 951
Charges de personnel	- 2 120 503	- 2 147 953
Salaires	- 1 710 165	- 1 650 099
Charges sociales	- 397 557	- 483 957
Autres charges de personnel	- 12 781	- 13 897
Autres charges d'exploitation	- 492 895	- 472 960
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	- 33 615	- 28 257
Prestations de services, honoraires et assurances	- 233 761	- 191 348
Loyers, leasing	- 214 607	- 244 944
Divers	- 10 912	- 8 410
Amortissements et correction de valeur	- 0	- 241 028
Charges et produits financiers	3 915	- 1 831
Charges exceptionnelles	- 0	- 330 000
Bénéfice de l'exercice	906 919	910 867

Annexe aux comptes annuels

Informations financières

Le bilan et le compte de pertes et profits présentés dans les comptes annuels reflètent l'ensemble des activités de l'établissement. Le plan comptable a été établi sur la base du modèle harmonisé MCH2 prévu pour les collectivités publiques. Les règles du Code des obligations (art. 959 et suiv.) ont été appliquées.

L'exercice comptable concerne la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Toutes les activités ont eu lieu en Suisse et sont comptabilisées en francs suisse CHF.

Commentaires des comptes annuels

Bilan

Actif circulant

Trésorerie

Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. A part le compte courant de la poste, la fortune au 31 décembre est répartie sur trois établissements :

- Poste Suisse (compte Deposito) pour CHF 802'238.65
- Banque Cantonale Vaudoise pour CHF 500'232.05
- Banque Cantonale Neuchâteloise pour CHF 500'012.40

Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la facturation d'émoluments et les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'établissement a pu facturer ses prestations aux institutions au printemps 2013 pour l'émolument annuel et régulièrement pour les décisions administratives.

Comptes annuels 2013**Autres créances à court terme**

La facturation de la taxe 2013 de la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a eu lieu en février 2014.

*Actif immobilisé***Immobilisations corporelles**

Aucun achat important n'a eu lieu en 2013. Le total de l'actif immobilisé reste à un montant de CHF 1 pour mémoire.

*Capitaux étrangers à court terme***Dettes à court terme**

L'établissement n'a pas de dette envers ces deux institutions de prévoyance.

Passifs de régularisation

Il s'agit principalement du paiement de la taxe 2013 de haute surveillance qui aura lieu au cours du mois de septembre 2014.

*Capitaux étrangers à long terme***Provisions**

La provision créée en 2012 en lien avec les caisses de pensions n'a pas été utilisée en 2013. L'institution de prévoyance Publica a demandé une participation exceptionnelle des employeurs à la baisse du taux technique au 1^{er} janvier 2015. La provision constituée devrait permettre d'y faire face.

*Capitaux propres***Réserve de remplacement**

La réserve de remplacement pour l'informatique n'a pas été utilisée en 2013. La nouvelle application est en phase de développement et sera opérationnel en 2014.

Compte de pertes et profits*Produits nets des prestations*

La baisse des produits est liée essentiellement à la baisse du tarif des émoluments décidée par le Conseil d'administration.

La taxe de haute surveillance 2013 est calculée en fonction du nombre d'assurés actifs et bénéficiaires des institutions de prévoyance sous surveillance.

Comptes annuels 2013*Charges de personnel*

La baisse des charges sociales est due au transfert d'une grande partie du personnel de la caisse CPEV à l'institution Publica au 1^{er} janvier 2013.

Aucune augmentation, correction ou complément de salaire n'a eu lieu durant l'année.

Autres charges d'exploitation

Les prestations de services ont augmenté dans le domaine de l'informatique (mise en place d'une sauvegarde automatique des données sur un serveur externe, travaux préparatoires pour le nouveau logiciel de surveillance, etc.).

Loyers, leasing

Le loyer se monte à CHF 193'570.- et les leasings informatiques à CHF 35'927.20

Charges exceptionnelles

Aucune charge exceptionnelle en 2013.

Honoraires de l'organe de révision

Un montant de CHF 15'000.- a été comptabilisé sous la rubrique « passifs de régularisation » pour les honoraires à payer à l'organe de révision.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 50 en moyenne annuelle.

Autres informations

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est un établissement de droit public inscrit au registre du commerce du canton de Vaud. L'établissement a son siège à Lausanne. Il a été créé conformément au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011.

Evénements survenus après la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31.12.2013 n'est de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date.